



Liberticide

Par [Jean-François Lisée](#)

Mondialisation.ca, 18 mai 2012

[L'actualité.com](#) 18 mai 2012

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [Le «Printemps érable»](#)

Le gouvernement Charest est entré dans l'histoire. Par la pire porte possible.

Le [projet de loi spéciale](#) déposé ce jeudi est proprement liberticide.

Voyons l'article 29:

29. Quiconque, par un acte ou une omission, aide ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, amène une autre personne à commettre une infraction visée par la présente loi commet lui-même cette infraction et est passible de l'amende prévue au premier alinéa de l'article

Voilà où nous en sommes. Même une omission est désormais passible d'amende.

Cette loi, inédite, interdit aux associations étudiantes qui, légitimement, votent une grève, d'agir de quelque façon que ce soit pour faire appliquer leurs décisions majoritaires.

Cette loi interdit à un professeur de juger qu'il n'est pas en situation suffisamment sereine pour donner son cours.

Cette loi interdit à une direction d'établissement de juger que la situation n'est pas suffisamment sereine pour permettre les cours.

Dans tous les cas, les étudiants, professeurs, directeurs d'établissements qui n'obtempèrent pas feront face à des amendes, individuelles et collectives, considérables.

Ce qui signifie que les associations d'établissement et les syndicats de professeurs, de chargés de cours ou de personnel de soutien n'auront pas le droit, sous peine d'amende, d'omettre d'encourager leurs membres et les étudiants de se soumettre à la loi. Big Brother gouverne désormais le Québec.

Le droit de manifester est par cette loi soumis à l'autorité policière, qui aura le droit, d'en changer le lieu ou l'itinéraire. Vladimir Poutine n'aurait pas fait mieux.

On reste pantois devant l'enthousiasme liberticide de cette loi. Plus qu'un texte inacceptable, et très certainement contraire à la Charte québécoise des droits et libertés et aux accords internationaux auxquels est soumis le Québec, ce projet est d'une gaucherie politique suprême. Il annule, d'un trait, le gain que le gouvernement aurait pu encaisser

avec sa proposition de pause estivale.

Que les membres du gouvernement Charest ne le sachent pas en dit long sur la dérive répressive qui les a gagnés ces dernières semaines et qui les a fait quitter le monde de la raison.

(Lire aussi [la réaction](#) du Barreau du Québec, aussi sévère que la mienne.)

La source originale de cet article est [L'actualité.com](#)
Copyright © [Jean-François Lisée](#), [L'actualité.com](#), 2012

Articles Par : [Jean-François Lisée](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca